



# UN PROJET DE LOI DÉCONNECTÉ DE LA RÉALITÉ DU TRAVAIL !

**Le Gouvernement veut réformer l'ensemble du Droit du travail en catimini pendant l'été. L'UFCM-CGT joue la transparence en mettant une analyse détaillée à disposition et en organisant des débats sur les lieux de travail.**

À chaque cheminot-e de se faire sa propre idée sur les contenus de cette réforme et son impact sur ses droits et son travail. Car tous les cheminots-e-s sont concernés-e-s, y compris ceux au statut, dont les modalités de révision ont été sérieusement assouplies dans le cadre de la réforme ferroviaire de 2014.

## MILLE ET UNE RAISON DE LICENCIER SANS MOTIF

**Pour les cheminot-e-s contractuel-le-s du GPF et des entreprises ferroviaires privées...**

- ✓ En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et les condamnations seront plafonnées (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier un cadre un peu trop critique à son goût, par exemple.
- ✓ La création d'un CDI de projet, qui pourra être rompu dès la fin du projet sur lequel travaille le/la salarié-e. L'UTP avait tenté de le mettre en place par voie d'accord de branche. La CGT l'avait refusé. Chaque entreprise pourra maintenant le mettre en place par voie d'accord.
- ✓ Les plans sociaux seront encore facilités et les multinationales (de transport ou du BTP, amatrice de PPP) pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement.
- ✓ L'employeur ne sera plus tenu de respecter des règles formelles pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...).

**Pour les cheminot-e-s à statut...**

Ces assouplissements du Droit du travail augmenteront le différentiel social existant entre le personnel statutaire de la SNCF et celui au droit commun (contractuel-le SNCF et personnel des entreprises ferroviaires privées). Nouveau prétexte pour Guillaume Pépy, de tirer les conditions sociales des cheminots vers le bas avec une mise à plat du cadre social sur la branche (voir sa déclaration au colloque de l'ARAFER du 29 juin dernier).

## L'ESSENTIEL DES DROITS EST RENVOYÉ À LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE, ET NOTAMMENT :

**Pour tous les cheminot-e-s...**

- ✓ Les congés familiaux qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité/parental...);
- ✓ Les primes (de licenciement, d'ancienneté...), les 13e mois...
- ✓ La santé et la sécurité, et notamment la protection des mineur-e-s, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores...
- ✓ Les règles concernant les CDD et l'intérim (conditions de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche. Ceci complexifiera considérablement le Code du Travail et le rendra illisible pour les salarié-e-s comme pour les RH. Ceci empêchera également toute mobilité professionnelle, très importante chez les encadrants.



### **UN DIALOGUE SOCIAL CONFISQUÉ PAR LES EMPLOYEURS...**

#### **Pour tous les cheminots-e-s...**

Alors que la quasi-totalité des droits des cheminot-e-s seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salarié-e-s, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

- ✓ Suppression des CHSCT, délégués du personnel et comités d'entreprise qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élus-e-s sera diminué drastiquement ;
- ✓ L'employeur pourra contourner les syndicats et faire un accord par referendum, en mettant en opposition les salarié-e-s entre eux et en fracturant le collectif de travail ;
- ✓ Plus besoin des syndicats pour négocier. Quand on est un-e élu-e isolé-e, comment résister aux pressions et chantages d'un employeur ?!

### **Plutôt qu'un retour au 19e siècle, la CGT propose :**

#### **DE REDEFINIR L'ENTREPRISE ET RESTAURER LE ROLE CONTRIBUTIF DE L'ENCADREMENT...**

Avec de nombreuses personnalités, l'Ugict-CGT a publié un manifeste pour définir l'entreprise. Il s'agit de créer de nouveaux droits pour faire primer les stratégies de long terme sur la pression des actionnaires, et en l'occurrence pour la SNCF sur ceux des créanciers.

- ✓ Droit de refus, d'alerte et d'alternative en cas de directive contraire à l'éthique pour permettre un plein exercice de la responsabilité professionnelle.
- ✓ Augmentation du nombre de représentants-e-s des salarié-es dans les conseils d'administration.
- ✓ Droits suspensifs des comités d'entreprise sur les aides publiques et les licenciements.

Voir <http://ugict.cgt.fr/entreprise>

#### **L'EGALITE FEMMES-HOMMES DES DEMAIN C'EST POSSIBLE...**

Il y a urgence de mettre fin aux 26 % d'écart de rémunération et au sexisme omniprésent, et au respect de « l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité ».

- ✓ Sanctionner les entreprises qui discriminent.
- ✓ Réduire le temps de travail et mieux accompagner la parentalité.
- ✓ Mettre en place des obligations de négocier, notamment sur la suppression des écarts de carrière.

Voir <http://vdmere.fr>

#### **UN STATUT DE L'ENCADREMENT POUR RECONNAITRE LA QUALIFICATION ET LA RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE...**

Alors que le statut cadre est fragilisé par la disparition de l'AGIRC (la retraite complémentaire des cadres pour les cheminot-e-s contractuels-le-s ou des entreprises privées), la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour garantir à tous les cadres et assimilés :

- ✓ Leur reconnaissance professionnelle, la rémunération de leur qualification, le droit à un déroulement de carrière et à la mobilité.
- ✓ Une protection sociale garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, retraite...

Voir <http://ugict.cgt.fr/statutcadre>

#### **CONSTRUIRE LE NUMERIQUE AUTREMENT...**

Après avoir gagné l'obligation de négocier sur le droit à la déconnexion, l'Ugict-CGT fait de nombreuses propositions pour que la révolution numérique se traduise par du progrès social et environnemental.

- ✓ Garantir les libertés et encadrer strictement l'utilisation des données collectées.
- ✓ Utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail et créer de l'emploi.
- ✓ Revaloriser le collectif de travail et transformer le management.
- ✓ Mieux protéger le télétravailleur.
- ✓ Voir <http://lenumeriqueautrement.fr>

#### **UN CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR...**

Un collectif d'universitaires a rédigé un Code du Travail 4 fois plus court et beaucoup plus protecteur. En mettant fin à toutes les dérogations dont bénéficient les employeurs, il permet de rendre les droits beaucoup plus simples et lisibles pour les salarié-e-s, et répondant ainsi à sa manière à la demande de sécurisation des entreprises.

Voir <http://pct.u-paris10.fr/>

**Le 12 septembre 2017, la CGT appelle les salariés à agir par la grève pour le progrès social.**

**S'informer, débattre, construire des propositions, agir...**

**L'Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise CGT vous donne rendez-vous**

**Le 12 septembre 2017**